

**DAJI/2019/Décision/Subvention/44**

Décision portant validation de l'attribution d'une subvention aux bibliothèques de l'IUT.

**L'Administratrice Provisoire d'Aix-Marseille Université**

Vu le Code de l'Education,  
Vu les Statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille,  
Vu l'arrêté du Recteur en date du 17 juillet 2019 portant nomination de madame Simone Bonnafous, à l'administration provisoire d'Aix-Marseille Université,  
Vu la délibération du Conseil de l'IUT d'Aix-Marseille en date du 8 juillet 2019 portant sur l'objet de la présente décision,

**DÉCIDE**

**Article 1 :**

Une subvention d'un montant de 1 211,72 € est accordée aux bibliothèques de l'IUT afin d'organiser l'évènement « Ce mardi c'est permis ».

**Article 2 :**

Le montant de cette subvention est prélevé sur le budget de l'IUT d'Aix-Marseille : 9370 ADFC.

**Article 3 :**

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 13 septembre 2019

  
**Simone BONNAFOUS**  
Administratrice Provisoire  
d' Aix-Marseille Université